

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2665

présenté par
M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 190 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Soutien des ministères sociaux	0	10 190 000
TOTAUX	10 190 000	10 190 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir en 2026 le budget d'allocation du Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie à hauteur des crédits votés en loi de finances initiales pour 2025 soit 53 millions d'euro.

Le PACEA est un levier essentiel de l'action des Mission Locales pour accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie qui permet d'attribuer des aides financières ponctuelles destinées à soutenir la réalisation de projets d'insertion sociale et professionnelle, notamment pour les jeunes sans ressources, éloignés de l'emploi ou confrontés à des difficultés de mobilité, de logement ou de santé.

Nous devons préserver le PACEA, c'est primordial pour investir dans l'autonomie et la réussite durable de nos jeunes.

Il est donc proposé d'abonder de 10,19 millions en AE et CP les crédits de l'action 4 du programme 102 ; en conséquence de diminuer de 10,19 millions en AE et CP les crédits de l'action 31 du programme 155